

ACTIVITÉS INDUSTRIELLES DE BOULANGERIE ET PÂTISSERIE (3102)

GARANTIES DE PRÉVOYANCE CADRES ET NON CADRES

GARANTIES		COLLÈGE NON CADRE	GARANTIES		COLLÈGE CADRE
DÉCÈS			DÉCÈS		
Décès toutes causes	CVD 0 marié 0 majo par personne à charge	75 % SR* 110 % SR* 25 % SR*	Décès toutes causes	CVD 0 marié 0 CVD avec personne à charge majo par personne à charge	180 % SR* 250 % SR* 300 % SR* 50 % SR*
Décès par accident	CVD 0 marié 0 majo par personne à charge	Doublement du capital 220 % 50 % SR	IAD		100 % capital DC
Double effet		50 % du capital DC	Double effet		100 % du capital DC
Rente Education (assureur OCIRP)	par tranche Orphelins père et mère	moins de 16 ans: 8 % SR*-SS de 16 à 18 ans: 12 % SR*-SS plus de 18 ans : 16 % SR*-SS Doublement	Rente Education (assureur AG2R-P)	par tranche	moins de 12 ans : 10 % SR-SS de 12 à 17 ans : 12,5 % SR-SS 18 ans et plus : 15 % SR-SS
Garanties Obsèques		100 % PMSS	Garanties Obsèques		2 x PMSS 100 % PMSS 25 % SR* (pendant 5 ans)
MAINTIEN DE SALAIRE			MAINTIEN DE SALAIRE		
Hors conventionnel : après 1 an d'ancienneté + franchise 7 jours** : 3 mois : 90 % SR*-SS			Hors conventionnel : après 1 an d'ancienneté : sans franchise : 3 mois à 90 % SR*-SS		
INCAPACITE DE TRAVAIL			INCAPACITE DE TRAVAIL		
En relais aux 1 ^{ers} droits et à compter du 91 ^e jour jusqu'au 1 095 ^e jour : 72,5 % SR*			En relais aux 1 ^{ers} droits et à compter du 91 ^e jour jusqu'au 1 095 ^e jour : 87,50 % SR		
INVALIDITÉ			INVALIDITÉ		
1 ^{re} catégorie :		prestation égale à 3/5 de celle prévue en cas d'invalidité	1 ^{re} catégorie :		49,5 % SR* - SS
2 ^e catégorie :		2 ^e catégorie : 43,5 % SR	2 ^e catégorie :		82,5 % SR* - SS
3 ^e catégorie :		72,5 % SR* - SS	3 ^e catégorie :		82,5 % SR* - SS
Incapacité permanente professionnelle :		72,5 % SR* - SS			
		48,5 % SR* - SS			